

## Politique Salariale 2022 6,8% sur 2 ans La CFE-CGC a signé!

Tout au long de cette négociation atypique du fait du pluriannuel, la **CFE-CGC** s'est attachée à défendre les intérêts des salariés dans cette période d'incertitude aggravée par le contexte géopolitique actuel.

## Grâce à la qualité du dialogue social dans l'entreprise, la CFE-CGC a notamment obtenu :

- un niveau de politique salariale supérieur à celui d'avant crise
- deux campagnes de distribution distinctes en 2022 et 2023
- > une clause de révision avec une réunion prévue début 2023 afin de garantir un complément de politique salariale en 2023 en cas de dérive de l'inflation en 2022.
- ➤ la mise à la RMG (Référence Mensuelle de Gestion) pour les salariés promus en 2022 et 2023 à la date de la promotion.



	juillet 2022 à juin 2023			juillet 2023 à juin 2024		
	Non Cadres	Cadres I à IIIB	Cadres Band IV	Non Cadres	Cadres I à IIIB	Cadres Band IV
AG	2% une campagne au 01/07/2022	2% une campagne au 01/07/2022		1% une campagne au 01/07/2023	1% une campagne au 01/07/2023	
AI & promotion	1.9% une campagne au 01/07/2022	1.9% une campagne au 01/07/2022	3.9% une campagne au 01/07/2022	1.9% une campagne avec 2 distributions en Juin et Octobre 2023	01/07/2023	2.9% une campagne au 01/07/2023
AI mini	45 €	100 €	100 €	45 €	100€	100 €
Autres mesures	salaire plancher : 1740€			salaire plancher : 1740€		
Budget global	3.9%			2.9%		

La CFE-CGC, après avoir recueilli l'avis favorable de ses conseils syndicaux et considérant qu'elle avait été entendue dans cette négociation, a décidé de signer l'accord de politique salariale.

S'opposer parfois

**Proposer toujours** 

Téléchargez l'Application Flashez ici

